

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 039-243900420-20240415-79\_2024-DE



Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 15 avril 2024

**Date de convocation**  
**08 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 avril à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

Mise à disposition de locaux pour le fonctionnement des accueils de loisirs du Val d'Amour

N°79/2024

### Nombre de membres

11

### Présents

9

### Représentés

0

### Excusés

2

### Votants

9

### Présents

**Mesdames** Pate, Giancatarino.

**Messieurs** Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry Vuillet.

**Excusés** M. Truchot.

**Absents** Mme Hählen.

Considérant l'arrêté du 22 décembre 2008 portant sur la modification des statuts de la CCVA qui lui confère la gestion des accueils de loisirs sans hébergement sur l'ensemble des temps libres de l'enfant (périscolaire et extrascolaire),

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de locaux et avenants avec les communes et SIVOM.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Virginie Pate**  
**Secrétaire de séance**

